TL 4225

Commission française
JUSTICE et PAIX
71, rue N. Dame des Champs
75006 PARIS

CJP/84/04/38
Information

Note du Conseil permanent de l'Episcopat portugais sur la situation au TIMOR ORIENTAL (28 mars 1984)

Ce document est à rapprocher de la lettre pastorale des évêques indonésiens à propos du Timor Oriental (CJP/84/03/27).

1. Face aux informations qui nous arrivent, dernièrement avec plus de fréquence, du Timor-Oriental, l'épiscopat portugais ne peut s'abstenir de manifester publiquement sa vive inquiétude et sa profonde solidarité avec le peuple de cette terre martyrisée, victime d'une tragédie qui s'est abattue sur elle il y a près de 9 ans et qui, malheureusement, continue jusqu'à nos jours.

A l'origine de cette tragédie, qui représente déjà beaucoup de milliers de morts, se trouve une somme de très graves erreurs commises par tous les participants. Toutefois nous ne prétendons pas analyser jusqu'où vont les responsabilités de chacun ; le faire serait inutile et inopportun car, à notre avis, la meilleure façon de contribuer, comme nous le désirons, à une rapide fin de tant de souffrances ne sera pas de toucher des plaies mal cicatrisées ni de rallumer des haines peut-être à demi endormies. Nous voulons seulement affirmer que l'Eglise ressent aussi la douleur du peuple timorais.

2. Malgré des implications d'autre nature que l'on pourrait énumérer, il est illusoire de penser que, derrière les tristes événements qui se déroulent à Timor, il n'y a pas la conscience fortement sentie d'une identité nationale qui ne supporte pas de se voir réprimée ou annihilée.

Timor aspire à la pleine expression de son individualité propre. L'empêcher se traduit non seulement par un génocide physique mais par un génocide disons "culturel", celui-ci plus grave que le premier car il atteint aussi bien ceux qui survivent que ceux qui meurent, et les générations futures autant que les actuelles.

3. Dans le drame de Timor, l'Eglise portugaise se sent d'une certaine façon en cause en raison des responsabilités historiques que, même indirectement, elle a eues dans l'éclosion de sa conscience nationale.

En effet, nos missionnaires sont arrivés à Timor plus d'un siècle avant le premier gouverneur représentant officiellement la couronne portugaise, de sorte que celui-ci rencontra toute l'aristocratie locale déjà christianisée et les masses populaires en voie de l'être.

La culture portugaise était, déjà alors, considérablement répandue, absorbée et fondue avec la tradition locale, constituant une part intégrante du patrimoine collectif du peuple timorais, bien accepté parce que non imposé, mais librement assimilé.

Dans un territoire tellement lointain, tellement pauvre, tellement accidenté, tellement pauvre en moyens matériels, l'Eglise a créé, depuis le

XVIe siècle, des écoles, séminaires, couvents où la population locale eut accès non seulement au message chrétien mais aussi à la transmission gratuite de toutes les formes de savoir humain.

Si, à la suite de la suppression des ordres religieux, en 1834, cette oeuvre n'eut pas la continuité désirée, il ne faut pas oublier qu'en plus les missionnaires introduisirent à Timor des produits, instruments et techniques agricoles qui permirent à la population timoraise d'améliorer son niveau économique et son bien-être matériel.

De ceci, pensons-nous, nous pourrions peut-être nous glorifier mais nous préférons plutôt nous glorifier de la fidélité à Dieu montrée par tous ces frères timorais qui, dans les épreuves, sont devenus participants de la passion du Christ et témoins indéniables que la semence de l'Evangile n'est pas tombée en vain parmi eux.

4. Convaincue, à la fois, de l'autorité divine qui lui vient de sa mission spécifique et de l'autorité humaine qui lui vient de son actualisation historique à Timor, l'Eglise peut et doit faire entendre sa voix pour que cessent les injustices dont souffre le peuple timorais et pour qu'il puisse, par lui-même, en paix et en liberté, décider de son avenir.

Pour cela, tandis que nous dénonçons d'une part l'exploration odieuse que certains essaient de faire des souffrances du peuple timorais à des fins de propagande idéologique, nous saluons d'autre part tous les efforts sincères déjà réalisés pour rencontrer une solution juste à ce problème. Nous nous unissons en particulier aux efforts du Saint-Siège dans les actions qu'il n'a cessé de réaliser pour soulager ces populations et en défense de leurs droits humains et religieux.

Nous lançons un appel au gouvernement portugais historiquement, moralement et juridiquement responsable ; au gouvernement indonésien, puissance occupante ; aux instances internationales qui peuvent agir comme médiateurs ; aux dirigeants politiques de Timor, enfin, dans leur patrie ou en exil, leur demandant de s'engager à mettre fin, rapidement et efficacement, à une situation si douloureuse qui semble s'éterniser. Que, sauvegardant les légitimes intérêts de chacune des parties, on assure au peuple timorais sa continuité comme entité historique, dans le respect de lui-même et des peuples voisins.

Finalement nous exhortons les fidèles à demander le réconfort et la miséricorde de Dieu pour ceux qui, à Timor, d'une façon ou d'une autre, continuent à souffrir.

Lisbonne, 28 mars 1984

Original : portugais

Traduction française : Jean-Pierre CATRY.